



Concours externe du Capest et Cafep - Capest

Complément d'informations concernant le programme des épreuves de la session 2017

Épreuves d'admissibilité

1. Dissertation portant sur les fondements sociohistoriques et épistémologiques de l'éducation physique et des activités physiques, sportives et artistiques (APSA)

Programme¹ session 2017

Les enjeux de l'éducation physique dans le système éducatif en France de la fin du XIXe siècle à nos jours :

- Les enseignants d'EPS face à l'évolution des savoirs à enseigner
- Expérimentations pédagogiques, transformations de l'EPS et du sport scolaire
- La scolarisation des pratiques de pleine nature et des pratiques artistiques
- L'éducation des corps, de la personne et la formation du citoyen

L'épreuve d'écrit 1 du CAPEPS-CAFEP ne change pas de nature par rapport aux précédentes éditions. Comme le stipule le texte officiel de référence, les candidats doivent produire une "dissertation portant sur les fondements sociohistoriques et épistémologiques de l'éducation physique".

Cette première épreuve écrite a pour but "d'évaluer la capacité du futur enseignant à situer son action professionnelle au regard des permanences et des transformations de l'éducation physique, sous l'influence de déterminants endogènes et exogènes au système éducatif".

Les modifications opérées pour la session 2017 concernent l'intitulé du programme où figure désormais l'expression suivante : "Les enjeux de l'éducation physique dans le système éducatif en France de la fin du XIXe siècle à nos jours".

Par ailleurs TROIS principes ont été retenus pour la conception du sujet d'écrit 1 de la session 2017 :

- le sujet interrogera les candidats à partir d'une citation contemporaine qui pourra être extraite soit d'un texte officiel, soit de travaux d'un auteur contemporain
- le sujet devra d'une manière explicite faire apparaître une interrogation sur au moins 2 items du programme
- le caractère classant du sujet sera prioritairement conçu à partir de la capacité des candidats à interpréter des mises en œuvre et non plus seulement par rapport à leur capacité d'analyse des discours sur et de l'EPS.

2. Dissertation ou étude de cas à partir de documents portant sur l'enseignement de l'EPS dans le second degré.

L'épreuve a pour but d'évaluer la capacité du futur candidat à mobiliser les connaissances scientifiques, technologiques et professionnelles nécessaires à la compréhension des conditions d'enseignement et d'apprentissage requises pour favoriser les acquisitions des élèves dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'éducation physique et sportive dans les établissements du second degré.

¹ Suite à la proposition de consultation réalisée l'an dernier auprès des sociétés savantes : AFRAPS – SFHS – 3SLF qui a débouché sur la constitution d'un groupe ressources



Concours externe du Capests et Cafep - Capests

Complément d'informations concernant le programme des épreuves de la session 2017

Programme² session 2017

À partir d'une analyse d'un contexte spécifique, proposer, discuter et justifier des conditions d'enseignement favorables aux apprentissages en éducation physique et sportive et à la réussite scolaire de tous les élèves.

Quatre axes thématiques

Axe 1 : la matrice disciplinaire de l'EPS

- Parcours de formation pour la diversité des élèves dans un EPLE
- Les activités et pratiques physiques supports et moyens de l'EPS : savoirs, performances et compétences en EPS

Axe 2 : l'enseignement

- Les savoirs professionnels de l'enseignant : planifier, agir, interagir, différencier, réguler, évaluer
- La prise en compte du corps et des dimensions masculines et féminines dans les APSA comme leviers d'accès à la réussite des élèves

Axe 3 : les apprentissages

- Le développement des différents types de ressources d'ordre physiologique, moteur, neuro-informationnel, psychologique, psychosociologique chez les élèves en EPS
- L'élève en difficulté en EPS

Axe 4 : des questions scolairement vives

- EPS et interdisciplinarité
- Les usages du numérique en EPS : intérêt et limites

Vers une « dissertation contextualisée »

L'épreuve continue à éprouver chez les candidats certaines capacités liées à l'exercice de la dissertation mais de manière davantage contextualisée en s'appuyant sur différents documents (écrits, vidéos...) plaçant le candidat dans une situation concrète et réelle. Les capacités d'adaptation doivent être évaluées dès les épreuves d'admissibilité.

La maquette générique des concours de recrutement, décrit l'épreuve 2 d'admissibilité comme « l'exploitation d'un dossier documentaire, étude de cas, série d'évaluations ». Ce cadre institutionnel commun conduit à envisager comment donner forme à l'épreuve au sein de ce cadre prescriptif. Une épreuve « contextualisée » apparaît pleinement en accord avec les prescriptions de la maquette générique relatives à cette épreuve mais aussi avec deux des six principes généraux, instituant « le concours comme un acte de recrutement et non comme une certification universitaire » et par le fait que « les épreuves doivent permettre d'apprécier la capacité des candidats à mobiliser des savoirs académiques dans une perspective professionnelle, et d'évaluer leur capacité à développer cette compétence ». L'organisation de l'épreuve sous forme de « dissertation contextualisée » peut permettre de dépasser cette simple « mobilisation de savoirs » pour également mesurer leur réelle « capacité à développer cette compétence » au regard de la spécificité du contexte proposé dans le libellé.

Pour conclure sur l'ensemble des éléments avancés, la nature de l'épreuve évolue en faveur d'une « dissertation contextualisée ». Ainsi, les documents présentés dans le libellé permettront d'orienter et de spécifier, dans un contexte particulier, une réflexion *a priori* globale sur la « conception et la mise en œuvre d'un enseignement favorable aux apprentissages en EPS et à la réussite des élèves » (Programme CAPEPS). Dans ce cadre, des données (relatives soit aux caractéristiques des élèves, soit à leur niveau de classe, soit à la typologie particulière d'un établissement, soit à une compétence

² Suite à la proposition de consultation réalisée l'an dernier auprès des sociétés savantes : AFRAPS – ARIS – ARCD – AECSE qui a débouché sur la constitution d'un groupe ressources



Concours externe du Capests et Cafep - Capests

Complément d'informations concernant le programme des épreuves de la session 2017

générale travaillée ou encore à un champ d'apprentissage particulier, etc.) peuvent constituer des éléments de contextualisation de la dissertation, conformément à la maquette générique. Cette proposition est en accord avec la finalité de l'épreuve visant à « présenter un raisonnement didactique et pédagogique contextualisé s'appuyant sur une situation donnée ». Le concept de « situation » au travers de ses multiples acceptions et contraintes peut constituer une source de réflexion pertinente pour préciser plus finement la forme de l'épreuve.

Quels documents soumettre à l'analyse ? De quelle nature et quel format ?

Cet aspect est interrogé au regard de la spécificité du CAPEPS externe vis-à-vis de l'organisation de l'épreuve d'écrit 2 des autres concours. Le mode de recrutement de la voie externe « s'inscrit dans le cursus de professionnalisation progressive des candidats ». Les documents supports, quelle qu'en soit leur nature, ne pourront présenter un degré de contextualisation aussi précis que celui utilisé par exemple dans l'épreuve d'écrit 2 de l'agrégation interne, recrutant des enseignants expérimentés. Par ailleurs, la nature des documents présentés pourra proposer un degré de contextualisation plus englobant que celui relatif à l'épreuve de mise en situation professionnelle du CAPEPS externe (première épreuve d'admission) ; et cela dans un souci de « complémentarité des épreuves ».

En fonction des thématiques retenues, certains éléments significatifs et identifiables du projet de classe et/ou du projet d'EPS et/ou du projet d'établissement sont de nature à orienter les propositions didactiques et pédagogiques. Un document trop long n'évaluerait plus la capacité à faire des choix réalistes, argumentés et référencés mais évaluerait davantage la capacité à comprendre et synthétiser des informations. En conséquence, le support « scientifico-pratique » de cette contextualisation seront assez courts (1 à 2 pages maximum).

De la même manière qu'à l'écrit 1, TROIS principes ont été retenus pour la conception et la formulation du sujet d'écrit 2 de la session 2017 :

- I. le sujet interrogera les candidats à partir d'une phrase introductive qui pourra être extraite soit d'un texte officiel, soit d'une publication scientifique de nature à actualiser la réflexion ;
- II. le sujet fera apparaître de manière plus ou moins explicite une interrogation croisant au moins 2 thématiques (axes ou items) du programme et au cas échéant – en fonction des thématiques retenues – des visées éducatives ;
- III. un document d'une à deux pages maximum compilant des données contextuelles (macro – méso – micro) pertinentes au regard de la question posée fournira certains éléments de contextualisation de nature à nourrir la réflexion et illustrer les propositions au service de la problématique. Ces éléments n'ont pas vocation à « enfermer » le candidat dans un contexte donné. En fonction des problématiques retenues, l'ouverture à d'autres contextes sera possible et appréciée. Le libellé du sujet précisera ce point.



Concours externe du Capests et Cafep - Capests

Complément d'informations concernant le programme des épreuves de la session 2017

Épreuves d'admission

Préambule : les épreuves d'admission (deux épreuves orales et trois prestations physiques) sont réparties de façon aléatoire sur l'ensemble de la session.

Nous rappelons que le candidat doit faire preuve d'une maîtrise sans équivoque de la langue française, d'une posture éthique irréprochable et proposer des mises en œuvre qui intègrent la sécurité des élèves.

1. Première épreuve d'admission : épreuve de mise en situation professionnelle

Durée de préparation : trois heures ; durée de l'épreuve : une heure ; coefficient 4.

Pour répondre à la question formulée par le jury, le (la) candidat(e) dispose d'un dossier papier ou numérique délimitant le contexte éducatif support de la séquence vidéo. Ce dossier contient tous les éléments de contexte permettant de définir un projet de formation disciplinaire. Sont mis également à sa disposition les textes en vigueur régissant la discipline : le décret du 31 mars 2015 (SCCC), les nouveaux programmes collège (volet un, volet deux et volet trois EPS), les programmes lycée et lycée professionnel, et les référentiels d'évaluation pour les lycées, voie générale, technologique et voie professionnelle. Aucun document d'accompagnement ou fiche ressource ne sera mis à disposition du candidat. L'enregistrement vidéo (tablette individuelle) qu'il visionne en cours de préparation présente une classe en situation d'apprentissage. Le (la) candidat(e) dispose de trois heures de préparation pour concevoir un exposé à caractère professionnel.

L'épreuve permet au candidat de démontrer :

- Qu'il sait concevoir et présenter une leçon d'EPS nécessairement en lien avec un projet de formation disciplinaire, tous deux adaptés au contexte de l'EPL, aux besoins des élèves de la classe concernée. Les propositions du candidat seront respectueuses des programmes d'enseignement de l'EPS en vigueur, des textes institutionnels et des priorités nationales, et des nouvelles organisations liées à la réforme de la scolarité obligatoire.
- Qu'il inscrit son action dans le cadre des valeurs de la république et dans le cadre réglementaire d'un établissement scolaire du second degré, concourant ainsi à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale de l'ensemble des élèves.
- Qu'il a acquis un premier niveau de maîtrise des gestes professionnels d'un professeur d'EPS.
- Qu'il sait justifier l'ensemble de ses choix professionnels au regard des différentes catégories de connaissances (didactiques, pédagogiques, scientifiques, techniques, institutionnelles).

Il témoignera alors :

- Qu'il a réfléchi à la dimension civique, responsable, éthique de tout enseignement.
- Qu'il est capable de coopérer au sein d'une équipe disciplinaire et interdisciplinaire et de contribuer à l'action de la communauté éducative.
- Qu'il a réfléchi aux finalités et à la position de sa discipline dans un contexte professionnel élargi.
- Qu'il est capable de prendre en compte l'hétérogénéité des élèves mais également les attentes singulières de certains élèves dont le profil présente des caractéristiques spécifiques.
- Qu'il a des aptitudes à l'analyse, à la synthèse et également à l'expression orale et à la



Concours externe du Capest et Cafep - Capest

Complément d'informations concernant le programme des épreuves de la session 2017

communication.

La durée totale de l'épreuve est d'une heure. Elle commence par un exposé du candidat d'une durée de 20 minutes maximum suivi d'un entretien avec les membres du jury.

Le (la) candidat(e) reçoit lors de la préparation un dossier synthétique d'établissement constituant le cadre d'analyse support du projet de formation et contenant des indicateurs sur son fonctionnement actuel.

Ce dossier est constitué par :

- une synthèse du projet d'établissement, des extraits des fiches APAE (aide au pilotage et à l'autoévaluation des établissements scolaires),
- une synthèse du projet d'EPS et du projet d'AS,
- le projet de cycle (lycée), de séquence d'apprentissage (collège) de l'APSA support,
- la leçon précédant la leçon filmée et la leçon support de la vidéo.

Est associé à ce dossier un enregistrement vidéo d'élèves de la classe concernée, réalisé à partir d'une activité physique inscrite au programme de cette épreuve. Cet enregistrement d'une durée de six minutes à sept minutes, pourra être visionné à plusieurs reprises au cours de la phase de préparation. Aucun visionnage ne se déroulera durant l'entretien avec le jury.

Toute APSA support inscrite au programme de cette épreuve est susceptible d'être interrogée indépendamment des choix faits par le (la) candidat(e) pour la deuxième épreuve d'admission.

Le (la) candidat(e) est invité(e) par la question fournie par le jury à élaborer la leçon d'EPS qui suit la leçon présentée dans l'enregistrement vidéo, en résonance avec la construction d'un projet de formation disciplinaire. À ce titre, pourront être interrogées toutes les dimensions de l'activité professionnelle d'un enseignant en établissement, tant dans l'aspect chronologique des enseignements disciplinaires que dans l'implication de la discipline dans la réussite du parcours de l'élève (scolaire, éducation artistique et culturel, citoyen, avenir...).

Lors de l'entretien, le (la) candidat(e) est invité(e) à approfondir l'ensemble des propositions didactiques et pédagogiques dans la construction de son enseignement, à les discuter, à interagir avec le jury. Le jury vérifiera le niveau des connaissances disponibles pour mettre en œuvre l'enseignement de l'EPS dans tout type d'établissement scolaire du second degré. Tous les types d'enseignement, obligatoires, facultatifs et tous les dispositifs sportifs et artistiques sont concernés. L'animation de l'association sportive est incluse dans le cadre de l'interrogation.

Épreuve de mise en situation professionnelle		
Champs d'apprentissage (CA) (Dossier support de l'épreuve issu d'un collège)	APSA support du dossier (papier et vidéo)	Compétences propres (CP) (Dossier support de l'épreuve issu d'un lycée général, technologique, professionnel)
CA1 Produire une performance optimale mesurable à une échéance donnée.	Relais Vitesse Multibond / Pentabond Javelot Natation de vitesse	CP1 Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée.
CA2 Adapter ses déplacements à des environnements variés.	Escalade Course d'orientation	CP2 Adapter ses déplacements à des environnements variés, incertains.
CA3 S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique	Gymnastique sportive Danse Arts du cirque	CP3 Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique.
CA4 Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel.	Savate boxe française Badminton Rugby Handball	CP4 Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif.
	Step Musculature	CP5 Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi.

2. Deuxième épreuve d'admission : projet d'intervention professionnelle en contexte simulé, basé sur la pratique physique (coefficient total de l'épreuve : 4)

Cette épreuve vise à vérifier, d'une part, que le candidat est capable d'envisager son exercice professionnel dans différents contextes et registres d'intervention et, d'autre part, qu'il possède les capacités physiques nécessaires pour réaliser des prestations physiques dans les activités sportives et artistiques requises pour exercer le métier de professeur d'EPS. Elle prend appui sur un entretien portant sur un dossier fourni au candidat et sur trois prestations physiques.

Programme des activités physiques sportives et artistiques retenues pour les prestations physiques et l'entretien de spécialité :

Champs d'Apprentissage (CA) en référence au programme cycles 3 et 4 ou Compétences propres (CP) à l'EPS en référence au programme du lycée)	Épreuves physiques	APSA de référence pour la question initiale support de l'entretien de spécialité
CA1 : Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée CP1 : Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée	800 m / Javelot	Course de haies, Course de 1/2 fond, Pentabond / multi bond Javelot, (Une APSA tirée au sort parmi les deux activités du biathlon choisi)
	800 m / Pentabond	
	Haies / Javelot	
	Haies / Pentabond	
	Natation de vitesse : 100 M dos/brasse	Natation
	Natation de distance : 400 M NL	
CA 2 : Adapter ses déplacements à des environnements variés CP2 : Adapter ses déplacements à des environnements variés, incertains	Canoë-kayak	Canoë-kayak
	Course d'orientation	Course d'orientation
	Escalade	Escalade
CA 3 : S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique CP3 : Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique	Gymnastique : sol, barres parallèles, asymétriques	Gymnastique sportive
	Danse	Danse
CA4 : Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel CP4 : Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif	Judo	Judo
	Lutte	Lutte
	Savate boxe française	Savate boxe française
	Badminton	Badminton
	Tennis de table	Tennis de table
	Handball	Handball
	Football	Football
	Rugby	Rugby
	Volley Ball	Volley Ball
Basket Ball	Basket Ball	

Nota bene : toutes les activités physiques retenues sont ouvertes aux femmes et aux hommes.



Concours externe du Capest et Cafep - Capest

Complément d'informations concernant le programme des épreuves de la session 2017

1. L'entretien de spécialité

Entretien à partir d'un dossier numérique fourni au candidat (fiche contexte et vidéo)

L'activité support d'interrogation dépend de l'activité choisie pour la pratique physique de spécialité
Durée de préparation : une heure ; durée de l'entretien : une heure

La tablette utilisée pour cet oral doit être considérée comme un outil de communication avec le jury.

Ses fonctions de base pour la lecture vidéo (ralenti, arrêt sur image, zoom), pourront être utilisées pour illustrer les propositions des candidats. La calculatrice sera accessible sur la tablette.

Cet oral est doté d'un coefficient 2.

Il permet principalement d'apprécier la capacité d'analyse de la motricité d'un élève ou d'un groupe d'élèves dans l'activité physique support d'interrogation au regard des attendus de fin de cycle (collège), de la compétence attendue (lycée). Pour une pratique observée dans le cadre du sport scolaire ou d'une section sportive scolaire, le niveau des élèves sera estimé par le jury.

L'analyse attendue conduit à l'élaboration d'une ou plusieurs situations d'apprentissage **au service d'un projet d'intervention** engageant l'élève (ou le groupe d'élèves) dans un véritable processus de transformation. Le jury apprécie également la capacité du candidat à se projeter dans un ou plusieurs autres contextes à des fins d'enseignement et ce, dans le cadre des interventions possibles d'un enseignant d'Éducation Physique et Sportive.

L'entretien d'une heure commence par un exposé de 15 minutes maximum.

Dans cet exposé, le candidat propose un projet d'intervention sur l'activité d'apprentissage de l'élève afin de faire évoluer sa conduite et notamment sa motricité. Au cours de l'entretien, tous les niveaux de pratique rencontrés dans les établissements scolaires du second degré pourront être abordés.

La question initiale est générique et identique pour tous les candidats.

En salle de préparation, chaque candidat dispose :

- **d'une tablette,**
- Du sujet posé sous forme d'une fiche qui contextualise la séquence vidéo et lui permet de situer sa proposition au-delà d'un cas générique.
- des textes en vigueur régissant la discipline: **le décret du 31 mars 2015 (SCCCC), les nouveaux programmes collège (volet un, volet deux et volet trois EPS), les programmes lycée et lycée professionnel, et les référentiels d'évaluation pour les lycées, voie générale, technologique et voie professionnelle.**

À partir de la réponse proposée par le candidat lors de son exposé, l'échange avec le jury porte sur les aspects techniques, didactiques, scientifiques, culturels qui relèvent de l'activité physique support d'interrogation.

D'autres contextes d'intervention (autre moment dans le cycle d'enseignement, autre niveau de scolarité, autre type d'établissement, autre activité physique de la même compétence propre ou champ d'apprentissage) pourront être également proposés par le jury afin d'interroger l'ensemble des attendus de cette épreuve. Ces moments d'interrogation sont l'occasion pour le candidat de montrer qu'il peut conduire une réflexion sur le métier de professeur dans le cadre de la **refondation de l'école**, de construire un enseignement, le discuter, interagir et de se situer au sein d'une équipe pédagogique.

2. Les prestations physiques

Modalités pratiques

Au moment de l'inscription au concours, le candidat choisit une APSA dans chacune des quatre premières compétences propres à l'éducation physique et sportive (CP1 à CP4, présentes dans la liste des prestations physiques de la deuxième épreuve d'admission).

Parmi ces quatre APSA, il en choisit une comme activité de spécialité. Elle intègre de fait l'ensemble des trois activités évaluées dans le cadre de l'épreuve. Elle sert de référence pour la question initiale concernant l'entretien de spécialité.

Des trois APSA restantes, deux d'entre elles sont tirées au sort par le jury, pour la réalisation des deux autres prestations physiques dites de polyvalence.

Celles-ci sont notifiées sur la feuille de route remise à chaque candidat lors de l'accueil de la série pour laquelle il est convoqué.

La notation sur 20 des prestations physiques se fait au 1/2 point (au 1/4 point le plus proche si une approximation est nécessaire).

La prestation physique des candidats qui est évaluée, est celle constatée le jour du concours et ne peut se référer à un quelconque niveau de pratique préalable. **Elle est appréciée dès la fin de l'appel de tous les candidats.** Elle s'effectue sur la base du référentiel d'évaluation établi par le jury pour chaque APSA et pour la durée de la session.

Les prestations physiques sont organisées selon la réglementation de la fédération à laquelle appartient l'activité sportive concernée et sont complétées par les éléments inscrits dans la présente note.

Toute adaptation particulière et spécifique à une épreuve du CAPEPS, proposée pour des raisons techniques, s'applique sur l'intégralité de la session en cours.

La prestation physique de spécialité est dotée d'un coefficient 1.

Les prestations physiques tirées au sort, dites de « polyvalence » relèvent obligatoirement de deux compétences propres différentes et également distinctes de celle à laquelle appartient l'activité de spécialité choisie par le candidat. Les modalités d'organisation et de passation des prestations physiques et d'évaluation sont identiques à celles en vigueur pour la spécialité.

Au terme des deux prestations physiques de polyvalence, le jury retiendra comme note finale la moyenne des deux notes qui sera dotée d'un coefficient 1.

Informations complémentaires concernant les prestations physiques

« Se préparer, réaliser, performer »

« La réalisation de la meilleure performance motrice suppose de la part des candidats la construction de capacités liées à l'entraînement, l'appropriation de connaissances réglementaires précises et l'émergence d'attitudes spécifiques à ces formes de compétition (échauffement, tenue adaptée et réglementaire) ».

- Les épreuves physiques se déroulent selon des protocoles pour partie précisés dans la note de complément des programmes mais des modifications pourraient être apportées au regard des conditions de déroulement des épreuves et des nécessités de classement des candidats.
- Elles s'appuient pour partie sur les règlements fédéraux des fédérations qui les organisent.

Il est attendu du candidat que pour chacune des activités physiques choisie lors de l'inscription puis tirée au sort, la prestation soit le témoignage d'une véritable préparation qui lui permette de faire valoir un niveau de compétence avéré. Son engagement lucide dans cet enchaînement d'épreuves traduit sa capacité à définir un projet de performance qu'il réalise en s'appuyant sur des ressources qu'il sait mobiliser avec efficacité et efficacité. La performance réalisée dans les contextes singuliers précisés par le présent complément permet au jury de l'apprécier et de l'évaluer dès le début de l'épreuve signifié par la fin de l'appel.

Le principe retenu de situer les bandeaux d'évaluation en s'appuyant sur les éléments des niveaux 3, 4 et 5 des programmes d'Éducation Physique et Sportive permet de faire basculer des attentes d'expertise disciplinaire dans l'appréciation de pratiques approfondies et développées dans un parcours de formation mixte (universitaire et fédéral).

CP1

Athlétisme

Les candidats ont fait le choix d'un ensemble de deux activités athlétiques conformément au programme du concours

800M/Javelot	800M/ Pentabond	Haies / Javelot	Haies / Pentabond
--------------	-----------------	-----------------	-------------------

Pour aider au choix de ce binôme d'activités, ci-dessous et à titre indicatif, le niveau des prestations en athlétisme de la session 2016 du CAPEPS externe.

ATHLETISME 2016								
FILLES				Niveau	GARCONS			
120m Haies	800m	Javelot	Pentabond		120m Haies	800m	Javelot	Pentabond
17"5	2'28"	35.00m	15.50m	4 (A)	15"5	2'07"	48.00m	19.50m
20"	2'45"	25.00m	13.50m	3 (B)	17"	2'19"	36.00m	17.00m
21"5	2'59"	17.00m	11.50m	2 (C)	18"	2'26"	25.00m	15.00m
24"	3'12"	9.00m	9.00m	1 (D)	20"	2'39"	13.00m	12.50m



Concours externe du Capest et Cafep - Capest

Complément d'informations concernant le programme des épreuves de la session 2017

L'ensemble athlétique impose aux candidats de s'investir dans une double pratique. Les activités sont enchaînées dans un ordre prédéfini par le contexte du concours : **le saut ou le lancer puis la course**. Il convient donc de gérer son temps d'attente entre ses deux épreuves. Un temps minimum incompressible sera précisé à l'accueil des candidats.

Pour les concours le nombre d'essais est limité à trois.

Un temps d'échauffement est prévu avant la première épreuve.

En saut ou lancer, le nombre d'essais limités oblige le candidat à maîtriser sa motricité pour se montrer efficient et efficace dès le début de sa prestation.

La performance réalisée en biathlon témoigne du niveau de compétence acquis.

Pour les courses:

- les montres ne sont pas autorisées pendant la course.

L'épreuve de 800m:

- Le départ se fait en couloir.

L'épreuve de haies :

- Elle consiste en la réalisation d'un 120 mètres haies avec 6 obstacles. La hauteur des haies est de 65 cm pour les filles et 76 cm pour les garçons.
- La distance du départ à la première haie est fixée à 14,58m, l'intervalle entre les haies est de 18,28 m (intervalle du 200m haies minimales) et la distance séparant la dernière haie de l'arrivée est de 14,02m
- Le départ se fait en starting block.

L'épreuve de javelot (ils seront fournis par le concours) :

- Le poids des engins est de 500g pour les filles et 700g pour les garçons.
- La zone d'élan sera limitée à 20 mètres.

L'épreuve de pentabond:

Elle se réfère à l'épreuve scolaire et consiste à un enchaînement de 5 bonds après une course d'élan. Le premier bond est obligatoirement un cloche-pied. Le candidat pourra choisir sa planche d'appel parmi celles qui lui seront proposées. La planche la plus proche de l'aire de réception se situera à 9m. Les planches suivantes seront positionnées tous les deux mètres.

L'utilisation de chaussures à pointes est possible et à la charge des candidats.

Natation

L'épreuve se déroule dans un bassin extérieur de 50m.

A l'issue d'une période d'échauffement en autonomie, le candidat réalise :

- Une épreuve de 400 mètres nage libre permettant d'envisager une course de natation longue et d'orienter sa préparation sur des éléments de gestion et de régularité en vue de performer. Pas de projet de temps pour cette distance.

O

u

- Une épreuve de 100 mètres 2 nages : dos et brasse et ceci dans cet ordre permettant d'aborder les principes techniques et réglementaires de la natation de vitesse. **Les candidats**

annoncent avant leur course un projet de temps final.

Pour aider au choix entre les 2 épreuves de natation, ci-dessous et à titre indicatif, le niveau des prestations en natation de la session 2016 du CAPEPS externe.

NATATION 2016				
FILLES		Niveau	GARÇONS	
100m D/B	400m NL		100 D/B	400 m NL
1'39	6'06	4 (A)	1'26	5'26
1'53	7'18	3 (B)	1'40	6'38
2'14	8'21	2 (C)	2'01	7'41
2'28	9'26	1 (D)	2'15	8'46

CP2

Escalade

À l'issue d'une période d'échauffement libre, le candidat doit être en mesure de se préparer en toute sécurité. L'encordement avec un nœud de huit suivi d'un nœud d'arrêt plaqués au double pontet du harnais représente un prérequis incontournable. Si l'encordement est incorrect, le candidat est exclu de l'épreuve. De la même manière, en cas de problème sécuritaire répété (yoyo, mousquetonnage...), la voie est invalidée. La prestation est réalisée sur structure artificielle d'escalade. Il s'agit de grimper en tête deux voies à vue. Seule la meilleure performance des deux réalisations est retenue.

Dans un secteur imposé, le candidat choisit sa première voie sur place, après avoir vu le mur 6 minutes. La deuxième voie est choisie après la première prestation lorsque tous les candidats sont passés une première fois. Un temps de 3 minutes d'observation permet de faire ce second choix. Le candidat change de secteur pour sa deuxième voie.

Les voies vont d'un niveau de 4C à 6c pour les filles et de 5a à 7a pour les garçons.

Le temps maximum pour une voie est de 5 minutes. Le dépassement du temps imparti engendre l'arrêt de la grimpe. Dans ce cas, le jury retient la hauteur atteinte par le candidat. Le choix de la seconde voie est libre quel que soit la réussite ou l'échec dans la première prestation, dans la limite des niveaux disponibles.

La grimpe du candidat est arrêtée après une chute ou lorsque le candidat ne grimpe pas « en bon style ».

Dans le cadre du choix de la voie du plus bas niveau, il est attendu du candidat qu'il en atteigne le sommet. Pour les autres voies une « prise de zone » située aux deux tiers de l'ascension permet une évaluation de tous les candidats. Ce second prérequis doit être validé sur l'une des deux prestations. Si cette hauteur minimale n'est pas atteinte dans une des deux voies, la note de 0 est attribuée à l'épreuve.

Sur un plan plus général, Le candidat est évalué sur son niveau de performance et de maîtrise avéré, dans une voie révélatrice d'un niveau de pratique optimisé par un engagement approfondi dans l'APSA. La performance dépend à la fois du niveau de cotation de la voie mais également de la hauteur atteinte dans un minimum exigible.

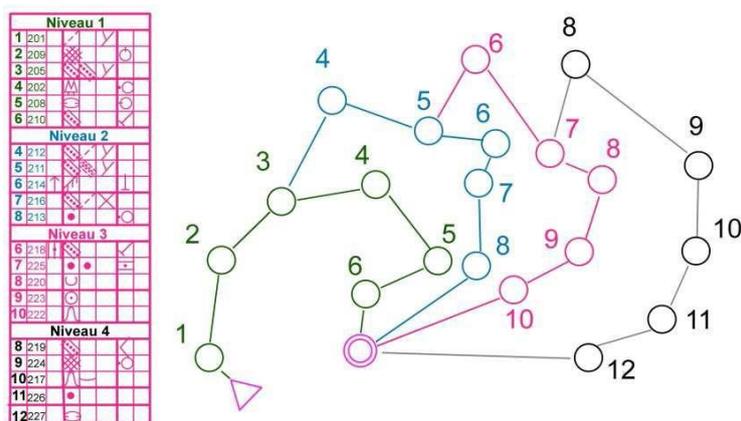
Les chaussons et la magnésie (liquide ou en poudre) sont à la charge des candidats. Les harnais et les autres éléments de sécurité sont fournis par le concours.

Course d'Orientation

À partir d'une carte d'orientation aux normes IOF, qui propose un parcours évolutif sur quatre niveaux dont la distance est comprise entre 900 et 2500 mètres, le candidat réalise un circuit (de 12 postes maximum) qu'il choisit pour témoigner de sa capacité à s'engager et à faire des choix en courant, à gérer son temps de course et à se préparer dès le début de l'épreuve. Le temps maximum de l'épreuve est de 45 minutes. Le candidat peut utiliser une montre ou un chronomètre non géo localisable.

L'épreuve met en place une évaluation qui tient compte du nombre de postes trouvés dans l'ordre imposé du circuit et du temps réalisé (relation niveau technique-niveau d'engagement physique). Le plus haut niveau de performance est révélé d'abord par le niveau du circuit puis par le temps réalisé. Le Parcours est évolutif sur 4 niveaux avec un maximum de 12 postes. À chaque changement de niveau, il existe deux possibilités : soit de finir le niveau engagé, soit de passer sur un parcours de niveau supérieur.

Exemple de tracé :



Pour un candidat qui rejoint la balise d'arrivée au-delà de 45 minutes, temps limite de l'épreuve, le candidat est pénalisé d'un point par minute dépassée.

Canoë Kayak

Le candidat se prépare à l'épreuve en choisissant son matériel et en observant les démonstrations des parcours par les ouvreurs. Il réalise ensuite un premier parcours en eau calme faisant apparaître des savoirs faire de propulsion, de conduite et d'équilibre de son embarcation. Dans un second temps, le candidat s'engage pour performer sur un parcours en eau vive selon des trajectoires imposées par le franchissement de portes.

Description parcours eau calme (classe 1) : ligne droite, rotations, embarquement et débarquement et remontée dans un courant lisse.

Description parcours eau vive (classe 2) : descente de 200m comprenant 2 portes à franchir dans le sens du courant (qui valide les étapes successives du parcours) et 4 portes optionnelles (bonus) à remonter à contre-courant réparties sur l'ensemble du parcours.



Concours externe du Capest et Cafep - Capest

Complément d'informations concernant le programme des épreuves de la session 2017

La performance est établie selon le respect du projet de navigation en eau calme (contournement de bouées), et le niveau de difficulté réalisé en eau vive (portes imposées et optionnelles franchies).

Chacune des 2 prestations est chronométrée et comparée à un temps moyen d'ouvreur.

Les candidats sont autorisés à utiliser leur matériel personnel (embarcation, pagaie, gilet et casque), en référence aux normes de sécurité et de conformité en vigueur. Ainsi, l'usage de tout kayak en polyéthylène, en matériaux composites, ponté ou déponté de 2,5 m au minimum est autorisé. Le port du gilet et du casque est obligatoire (norme CE).

Toutefois, en cas d'impossibilité de faire usage de matériel personnel (absence de matériel personnel ou bien matériel non conforme), un parc de matériel sera mis à la disposition des candidats : kayak déponté, kayak polyéthylène d'initiation, et matériel complémentaire (pagaies, gilets, casques et jupes).

D'autre part, une tenue adaptée à la pratique, le jour de l'épreuve, est à la charge du candidat. Cette dernière comprend : chaussures fermées (obligatoire), vêtements en rapport avec les conditions météorologiques.

CP3

Danse

Temps 1- le SOLO :

La prestation doit être d'un temps minimum d'une minute sans pouvoir excéder un temps maximum d'une minute et quinze secondes.

Le candidat devra préparer à l'avance un argument (titre, texte, photo, objet...) qu'il présentera au jury juste avant son passage.

Le support sonore de la prestation devra être calé sur le temps de son solo et enregistré sur deux clés USB (une de rechange) au format MP3.

La scénographie devra être pensée au regard du projet (en cas d'installation ; un temps de 2' maximum sera accordé pour celle-ci).

La préparation du candidat doit permettre une réalisation optimum d'un projet expressif singulier. La mise en œuvre d'une motricité à son plus haut de niveau de performance est attendue.

Temps 2 – le SOLO transformé :

Durée de la prestation identique au solo initial : comprise entre une minute et une minute et quinze secondes

Choix d'un paramètre de transformation. La totalité du solo initial sera transformée au regard du paramètre choisi. Chaque candidat dispose de quarante-cinq minutes de préparation qui intègre le temps de l'échauffement.

La préparation du candidat doit permettre de choisir le paramètre le plus pertinent par rapport au solo initial. Des transformations motrices et symboliques sont attendues. Le plus haut niveau d'expertise doit être mis au service d'une nouvelle écriture.

Gymnastique Artistique

A l'issue d'un échauffement réalisé en autonomie les candidats réalisent au choix, en tenue réglementaire (léotard et short, justaucorps, sokol) l'une des trois prestations suivantes :

Concours externe du Capest et Cafep - Capest

Complément d'informations concernant le programme des épreuves de la session 2017

- un enchaînement au sol d'une durée de cinquante secondes à une minute et dix secondes sur un praticable de 12mX12m
- un enchaînement aux barres asymétriques (hauteur BI 1m70 et BS 2m50, écartement libre)
- un enchaînement aux barres parallèles (hauteur 2m, écartement libre)

Ils composent et réalisent un enchaînement de 7 difficultés minimum au regard de la gestion du couple risque-maitrise permettant de répondre aux 4 exigences de composition retenues pour la prestation en dehors de la sortie. Une difficulté ne peut remplir qu'une seule exigence. Les difficultés présentées peuvent appartenir aux codes UNSS et/ou FIG.

Les candidats présentent au jury le jour de la prestation physique le synopsis en reprenant les termes des codes utilisés et l'ordre de présentation de l'enchaînement conçu sur une fiche transmise lors de l'accueil des épreuves d'admission.

SOL:

- 2 difficultés acrobatiques de sens différents dont une en arrière.
- 1 Appui Tendru Renversé
- Une Série de 2 difficultés différentes gymniques dont 1 saut (difficultés prises dans les familles sauts et pivots).
- Une Série de 2 ou 3 difficultés différentes acrobatiques (difficultés prises dans les familles de renversements et de rotations)
- **Remarque: Une série est une succession d'éléments reconnus et réalisés en liaison directe**

BARRES PARALLÈLES

- Une difficulté en appui manuel avec élan ou une difficulté avec changement de face
- Une difficulté passant par l'appui brachial
- Une difficulté partant de la suspension
- Une difficulté de maintien
-

BARRES ASYMÉTRIQUES

- Une difficulté de rotation transversale de 360° de l'appui à l'appui (tour proche ou éloigné de la barre)
- Une difficulté de l'appui à la suspension
- Une difficulté de la suspension à l'appui
- Une difficulté avec un changement de face

La prestation physique du candidat doit répondre aux exigences en révélant :

- le plus haut niveau de difficulté dans chacune des exigences
- le plus haut degré de complexité dans la construction des séries

Dans le cadre de sa préparation, le candidat devra se placer dans une perspective d'enrichissement continu des éléments validant les exigences de composition.

Performer dans son enchaînement, c'est être capable de garantir la visibilité de toutes les exigences à son plus haut niveau de difficulté tout en assurant la fluidité, la variété et la maîtrise dans leur exécution.

Pour l'ensemble des candidats au sol, la durée de l'enchaînement devra être comprise entre 50 sec et 1mn10. (Pour les candidats, un premier signal sonore à 50 secondes indiquera le temps minimum de la prestation.)



Concours externe du Capest et Cafep - Capest

Complément d'informations concernant le programme des épreuves de la session 2017

Support sonore : Pour les candidates, le mouvement au sol est présenté avec une musique sans paroles (deux clés USB nominatives avec une seule piste au format MP3).

CP4

Badminton

Suite à un échauffement spécifique de quinze minutes apprécié par le jury, les candidats sont répartis dans des poules de plus en plus homogènes. Ils jouent en suivant six matchs de 21 points dans le respect des règles du jeu et en auto arbitrage. Ils ont leur matériel et le cas échéant avec l'accord préalable des deux adversaires un match peut être joué avec des volants en plume qui restent à la charge des candidats.

La notation sur 20 de la prestation physique constatée le jour du concours s'effectue à partir du référentiel d'évaluation retenu par le jury.

Il prend en compte la performance relative au résultat des matchs mais également la qualité de la prestation notamment en matière de déplacements, de frappes et trajectoires produites ou encore de choix tactiques.

Les volants plastiques sont fournis par le concours. Les raquettes et les volants en plume homologués restent à la charge des candidats.

Tennis de Table

À l'issue d'une phase d'échauffement de vingt minutes, les candidats jouent dix tours de deux minutes dans une montante descendante qui sert un brassage. Deux autres phases, la première de pré-classement (une manche de 15 points) et la dernière finale (deux manches de 11 points) permettent d'arrêter le classement des candidats.

Les balles sont fournies par le concours. Les raquettes homologuées restent à la charge des candidats

Judo

L'épreuve est un tournoi de trois combats minimum ou quatre maximum, de quatre minutes. L'arbitrage est conforme au règlement de la fédération française de judo.

La première phase de combats se fera en poule. Dans un second temps et en fonction des résultats précédents, le jury pourra organiser des combats supplémentaires. Le jury classera ensuite l'ensemble des candidats au vu, uniquement de la prestation appréciée le jour de l'épreuve.

Pour apprécier le plus justement le niveau de performance des candidats, le jury se réserve le droit de leur demander de faire évoluer le combat vers le randori.

Les candidats ont leur judoji réglementaire personnel. Ils veilleront à porter un kimono neutre et débarrassé de tout élément publicitaire. Les ceintures seront fournies par le concours.

Lutte

À l'issue de la pesée et de l'échauffement dirigé, les candidats sont regroupés par poules de 3 ou 4 lutteurs sur la base du poids de corps constaté à la pesée. Ils rencontrent tous les adversaires de cette première poule.



Concours externe du Capest et Cafep - Capest

Complément d'informations concernant le programme des épreuves de la session 2017

Dans un second temps et en fonction des résultats précédents, le jury pourra organiser des combats supplémentaires à des fins de classement des candidats.

Le temps de repos entre 2 combats sera d'un minimum de dix minutes. Le jury se réserve le droit d'arrêter un combat pour raison de sécurité. Chaque candidat gère en autonomie sa récupération entre deux combats.

La prestation sera appréciée dès la fin de l'appel et particulièrement lors des combats réalisés dans le cadre d'une compétition. Tous les candidats réalisent deux combats au minimum et 5 au maximum.

Les combats sont de deux fois deux minutes.

Le règlement en vigueur est essentiellement celui de la FFSU de JANVIER 2015 et avec quelques modifications

Aménagements règlementaires :

En cas d'égalité en fin de match, le dernier point marqué donne la victoire. Sur un score de 0 à 0, une prolongation de 1 minute est ordonnée jusqu'à ce qu'un point technique soit marqué. Il y'aura décision du jury si aucun point n'est marqué au cours de celle-ci.

Lors d'une victoire par tombé trop rapide ou en première manche, les jurys se réservent le droit de faire prolonger le combat, mais attribuent la victoire au lutteur ayant réalisé le tombé. Une victoire par grande supériorité technique sera acquise lorsqu'il y aura un écart de 10 points. Dans ce cas nous proposerons au candidat la règle aménagée suivante : choisir la poursuite ou l'arrêt du combat sur la première manche pour démontrer ses compétences technico tactique si cette supériorité à lieu lors de la première manche.

Afin de démontrer, la diversité technico-tactique des candidats et permettre d'ouvrir d'avantage le combat face à des contrôles spécifiques au sol, le candidat ne pourra pas enchaîner plus de deux ceintures de côté en pont (ou passage en pont sur un même contrôle au sol) ou deux croisillons. Le candidat devra marquer au moins un autre point sur une autre technique pour pouvoir utiliser à nouveau une ceinture en pont ou un croisillon.

Il est rappelé que la note finale dépendra uniquement de la prestation du jour de l'épreuve. Qu'une tenue réglementaire est obligatoire (maillots de lutte rouge/bleu, chaussures et mouchoir). Les tenues de compétition sont celles définies au règlement UWW.

Savate Boxe Française

Dans le cadre d'une compétition organisée par le jury, le (la) candidat(e) effectue 2 assauts de deux reprises. La durée de chaque reprise est de deux minutes. Une reprise supplémentaire peut être proposée aux candidats. La durée de la prestation physique se situe entre 8 et 10 minutes, sauf arrêt décidé par l'arbitre, le jury ou le médecin du concours. Les candidats sont répartis dans des poules les plus homogènes possible, au regard de la variable poids.

La prestation physique est appréciée au cours d'assauts dans le cadre de la compétition organisée par le jury conformément aux codes d'arbitrage de la fédération concernée.

Son évaluation est uniquement liée à sa prestation le jour des épreuves.

La notation de la prestation physique constatée le jour du concours s'effectue à partir du référentiel d'évaluation retenu par le jury pour la session. Il prend en compte la performance relative au résultat de chaque assaut, mais également la qualité de la prestation notamment en termes de : stratégie d'assaut, diversité du bagage technique disponible tant en attaque qu'en défense, pertinence et efficacité de son utilisation dans les assauts, etc.

Les gants sont fournis par le concours. Les tenues réglementaires et les chaussures à semelle lisse restent à la charge des candidats.



Concours externe du Capest et Cafep - Capest

Complément d'informations concernant le programme des épreuves de la session 2017

Football

L'épreuve se déroule en 2 phases sur une opposition de 7 contre 7 sur un terrain en herbe de 68m sur 50m avec des buts de 7.32 x 2.44 m.

À l'issue d'une phase de préparation semi dirigée (échauffement personnel et individuel, durée 8 minutes et échauffement collectif à base de jeu de conservation sur un terrain réduit, durée 12 min) les deux phases de l'épreuve s'organisent de la manière suivante :

La première phase d'une durée de 10 minutes permet de constituer des équipes de façon homogène lors la deuxième phase.

La deuxième phase d'une durée de 20 minutes coupée un temps de repos après 10 minutes de jeu, permet d'évaluer de façon définitive les candidats.

Il est demandé aux candidats un T-shirt Blanc à manches courtes ou longues obligatoire à incorporer à la tenue réglementaire de l'épreuve.

Pour la session 2017, la règle du hors-jeu évolue. Il sera désormais apprécié à partir de la ligne médiane. La surface de réparation de 50 mètres de largeur et de 13 mètres de longueur sera remplacée par une surface de réparation de 26 mètres de largeur et de 13 mètres de longueur. Les touches seront réalisées à la main.

Rugby

À l'issue d'un échauffement réalisé en équipe et en autonomie les candidats sont évalué(e)s sur des matchs où deux équipes de 7 ou 8 joueur-se-s évoluent sur un espace de 65 à 70m de long sur 40 à 45m de large. Le jury se réserve le droit de modifier la composition des équipes et de réguler l'opposition en jouant sur l'effectif de chaque équipe au regard des effectifs présents dans la série.

L'ordre des matchs sera tiré au sort par un membre du jury.

Pendant la première période de quinze minutes, le jury s'autorise à modifier la composition des équipes si nécessaire. Après une pause, l'épreuve se poursuivra au cours d'une deuxième période de quinze minutes.

L'organisation collective est laissée libre aux candidat(e)s. La polyvalence étant recherchée sur l'ensemble de l'épreuve, nous imposons aux trois joueurs les plus proches de la zone de remise en jeu de constituer la phase statique.

Le jeu se déroule dans le respect du règlement fédéral. Il est identique à celui du rugby à 15 catégorie C avec des aménagements.

Les maillots sont fournis par le concours. Les crampons et les éléments de protection sont à la charge des candidats.

Hand Ball

L'épreuve se déroule en deux phases de jeux distinctes sur un terrain réglementaire pour une durée maximale de jeu de trente minutes. Un échauffement est réalisé en autonomie par les candidats. Les candidats évoluent principalement dans la ligne de leur choix.

La 1^{ère} phase dite « de brassage » permet la constitution de groupe de niveau. Lors de cette phase, le gardien de but est évalué sur 2 lignes mais en favorisant un temps de jeu le plus long possible sur son poste préférentiel.



Concours externe du Capest et Cafep - Capest

Complément d'informations concernant le programme des épreuves de la session 2017

La 2^{nde} phase évolue en imposant 2 organisations collectives défensives – l'une étagée et l'autre alignée - Un temps mort est rendu obligatoire durant cette seconde phase afin de permettre aux candidats de se concerter et d'opérer des choix concernant l'adaptation possible des actions de son équipe au regard d'un dispositif défensif différent à attaquer dans le cadre d'un jeu à effectif réduit. Dans cette 2^{nde} phase, le gardien de but est évalué uniquement sur son poste.

Basket ball

L'épreuve se déroule en deux phases de jeux distinctes sur un terrain réglementaire pour une durée maximale de jeu de trente minutes. Un échauffement est réalisé en autonomie par les candidats. Les candidats évoluent principalement dans le poste de leur choix (intérieur /extérieur).

La 1^{ère} phase dite « de brassage » permet la constitution de groupes de niveaux. Lors de cette phase, les candidats évoluent en trois contre trois sur un demi-terrain.

La 2^{nde} phase consiste en un match à quatre contre quatre sur terrain entier. Un temps mort est obligatoire durant cette seconde phase afin de permettre aux candidats de se concerter et d'opérer des choix concernant l'adaptation possible des actions de l'équipe dans le cadre d'un jeu à effectif réduit.

Les ballons sont de taille 6 pour les filles et 7 pour les garçons.

Volley Ball

À l'issue d'un échauffement réalisé en autonomie par les candidats, l'épreuve se déroule en deux phases de jeu distinctes pour une durée maximale de 30 minutes. Les candidats auront annoncé au préalable au jury leur poste préférentiel ce qui n'interdit pas au jury d'évaluer le candidat sur tous les postes occupés du fait de l'aménagement de l'épreuve.

La première phase dite "de brassage" permet la constitution de groupes de niveaux lors d'une opposition en 4 contre 4 sur un terrain de 9 m sur 18 m.

La seconde phase consiste en un match 4 contre 4 sur un terrain de 9 m sur 14 m. Un temps mort est obligatoire durant cette phase afin de permettre aux candidats de se concerter et d'opérer des choix d'adaptation possible des actions de l'équipe.

Le jury se réserve la possibilité d'intervenir sur les rotations de joueurs, notamment au service.

La hauteur du filet est de 2m24 pour les filles et 2m43 pour les garçons.